

PORTRAIT DES FAMILLES

Les familles nombreuses

En 2018, la Normandie compte 511 639 familles avec enfants, dont **82 546 familles nombreuses** (3 enfants ou plus et au moins un enfant mineur).



16%
de la totalité
des familles

36%
des mères de
familles nombreuses
sont sans emploi

18%
sont des familles
mono-parentales

30%
vivent sous
le seuil de bas revenus*

Parmi les bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, 3 familles sur 10 sont une famille nombreuse (1)

Source : Insee, Normandie, recensement de la population 2018

*Selon l'Insee, le seuil de bas revenus en 2018 correspond à un revenu de 1771 euros pour une personne seule et 3719 euros pour un couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans.

(1) Drees, études et résultats n°1169, novembre 2020.

Les familles mono-parentales



En 2018, la Normandie compte **136 345 familles mono-parentales**. De nombreuses études identifient les familles mono-parentales comme plus fragiles.



Dans **81%** des familles, le parent seul est une femme

20% bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa)

43% d'entre elles sont sans emploi ou inactives

25%
de la totalité
des familles normandes
avec enfants

39% vivent sous le seuil de bas revenus

44%
avec 1 enfant

11% avec 3 enfants et +

Parmi les bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, **30%** sont des familles monoparentales (1)

Source : Insee, Normandie, recensement de la population 2018

(1) Drees, études et résultats n°1169, novembre 2020.

Les modes d'accueil utilisés par les familles

Les parents recourent à des modes de garde différents selon leur activité. Ainsi, si les familles connaissant chômage ou inactivité recourent moins souvent à un mode de garde, on s'aperçoit que c'est essentiellement le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) qui est impacté, les familles vulnérables continuant de solliciter les Eaje.

0 à 3 ans	
La famille ou les proches	L'assistant(e) maternel(le) (individuel ou en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s ou en crèche familiale)
Etablissement d'accueil du jeune enfant Fermés le week-end	A domicile, très coûteux, mobilisé par défaut par les familles travaillant en horaires atypiques
3 à 12 ans	
Ecole Institut médico-éducatif	Garderie de l'école : matin et soir
Centre de loisirs : mercredi et vacances Pas d'offre d'accueil en horaires atypiques	A domicile, très coûteux, mobilisé par défaut par les familles travaillant en horaires atypiques



L'offre d'accueil en horaires élargis et/ou atypiques. Quelques exemples.

Crèches inter-entreprises «PIM PAM POMME»

- Dans le Calvados, à Bourguébus, de 5 h à 22 h.
- Dans la Manche, à Cherbourg en Cotentin et à Querqueville, de 5 h à 22 h.
- Dans l'Orne à Flers, une micro-crèche pour un accueil régulier occasionnel et d'urgence, ouverture de 5 h 30 à 20 h 30.

La tarification est calculée en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge (barème national fixé par les Allocations familiales).

«PIM PAM POMME» souhaite répondre au mieux aux besoins d'accueil des familles en offrant une amplitude d'accueil large. Ces créneaux d'accueil sur des horaires élargis et/ou atypiques ont fait l'objet d'une réflexion importante portée par l'équipe pour respecter au plus près le rythme de vie de l'enfant.

Maison assistant(e)s maternel(le)s «L'univers des petits loups» à Angerville La Martel, en Seine Maritime

Une maison assistant(e)s maternel(le)s «L'univers des petits loups» est implantée depuis le 4 juillet 2011. Celle-ci a une capacité d'accueil de 16 places, les quatre assistant(e)s maternel(le)s qui travaillent dans ce lieu offrent selon les besoins des parents, un accueil en horaire atypique avec une amplitude d'ouverture de 3 h 30 à 21 h, du lundi au samedi.

Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) à Evreux, quartier de la Madeleine

Ouverte depuis le 1er septembre 2021, la crèche à vocation d'insertion professionnelle est destinée à accueillir les enfants de moins de 3 ans, dont les parents sont en recherche d'emploi. L'accueil, à minima 3 jours / semaine permet ainsi au parent, souvent en situation de monoparentalité, de se mobiliser sur ses recherches d'emploi ou de formation. Orienté par les acteurs sociaux du territoire, le parent peut prendre le temps nécessaire pour se séparer de son enfant lors de l'arrivée au sein de la crèche. Un interlocuteur unique à la crèche permet de rassurer le parent, qui peut ainsi, en toute tranquillité se consacrer à ses propres démarches d'insertion.

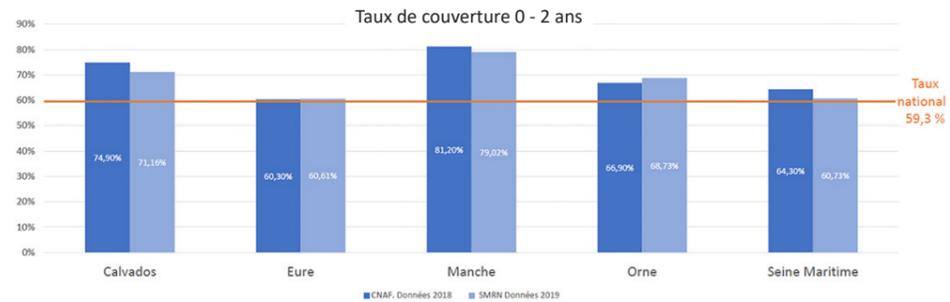
LES MODES D'ACCUEIL EN NORMANDIE

Le taux de couverture du mode de garde des 0-2 ans correspond aux places offertes par les Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les micro-crèches, les assistant(e)s maternel(le)s, les gardes à domicile et l'école. Pour 100 enfants de 0 à 2 ans, le taux de couverture moyen national est de 59 places.

En Normandie, le taux de couverture est supérieur à 84 places pour 24% des communes. Il est inférieur à 38 places pour 36% des communes.

La capacité d'accueil masque de grandes variations sur le territoire.

En Normandie, avant 3 ans, une capacité d'accueil plutôt bonne



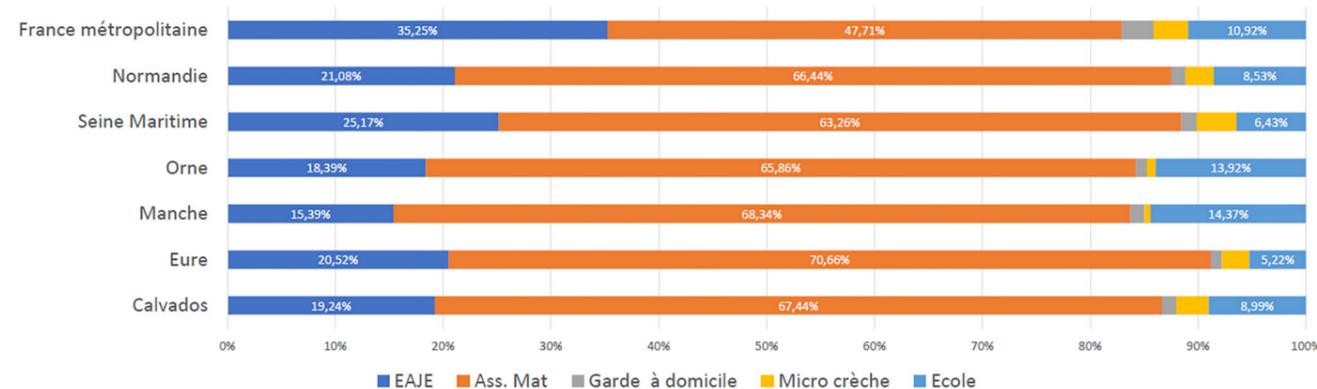
avec des variations sur l'ensemble du territoire



Source : CNAF via CAFdata – données 2018

Un taux de couverture qui repose sur l'accueil individuel

Répartition des places pour les enfants de moins de 3 ans (hors congé parental)



Source : Caf 2019 - SMR Normandie (réseau des charges d'études)

ACCÉDER À L'EMPLOI QUAND ON EST MÈRE : PAS SI SIMPLE... DES FREINS SIGNIFICATIFS

La parentalité et l'emploi

Contrairement aux hommes dont l'activité professionnelle augmente avec l'arrivée d'enfants, les femmes ayant des responsabilités familiales ont des taux d'activité et d'emploi inférieur à celles qui n'en ont pas

	Hommes		Femmes	
	Sans responsabilités familiales	ayant de responsabilités familiales	Sans responsabilités familiales	ayant des responsabilités familiales
Taux d'emploi	82%	91%	84%	76%
Inactivité	7%	4%	9%	17%
Chômage	10%	5%	8%	7%
Temps partiel	8%		nc	31%

Source : Insee Première n°1795, mars 2020



Inclusion numérique

Aujourd'hui, l'ensemble de la société se dirige vers le tout numérique. La parentalité n'y échappe pas. De nombreuses démarches sont à réaliser sur internet : trouver un mode de garde, déclarer le salaire de l'assistant(e) maternel(le), régler la cantine, régler la garderie... Or les familles les plus modestes n'ont pas toujours un équipement informatique et/ou la maîtrise des outils informatiques.

«J'ai internet sur mon téléphone mais je n'ai pas d'ordinateur».
 «Faire un CV, une lettre, une demande pour les aides, c'est compliqué».
 «Il faut aller à la bibliothèque et les impressions sont payantes».

Représentations sociales des mères et accès aux dispositifs sociaux



«La charge est immense. Si on travaille, il faut assurer le travail en plus du temps avec les enfants, le ménage... C'est la double peine».
 «On ne connaît pas nos droits. On ne sait pas quoi chercher».
 «Pôle emploi, la Sécu, les aides pour les enfants... rien ne se rejoint. On est perdu. On utilise le bouche à oreille mais pour ça, il faut déjà avoir l'occasion de parler à quelqu'un».
 «Je ne suis pas du genre à demander de l'aide. On a l'impression de se rabaisser».

Mobilité

Dans les communes, essentiellement rurales, où les transports collectifs sont peu nombreux et leurs horaires souvent inadaptés, le fait de posséder ou non un véhicule constitue donc un élément déterminant dans les parcours professionnels (accueil des enfants, formation, recherche d'emploi, choix d'accepter une promotion...).

«Je prends le bus jusqu'au terminus puis la navette ou je fais du covoiturage. Il faut beaucoup s'organiser»



Les coûts des modes d'accueil

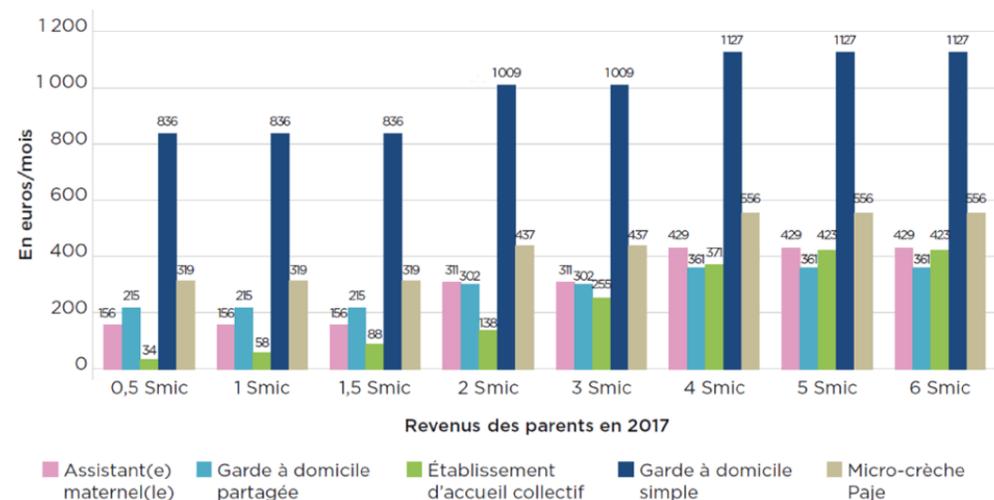
Pour les familles les plus modestes, une place chez un(e) assistant(e) maternel(le) coûte 2 à 4 fois plus chère qu'en établissement d'accueil collectif.

Exemple pour une famille ayant des revenus équivalent à un SMIC*, il reste à sa charge :

- 58€/mois pour une garde en établissement d'accueil collectif
- 156€/mois chez un(e) assistant(e) maternel(le)
- 319€/mois pour une micro crèche PAJE

*En 2018, le montant du SMIC brut en France est de 1498,47 euros mensuel.

RESTE À CHARGE EN 2019 POUR UNE FAMILLE BIACTIVE SELON LE MODE D'ACCUEIL POUR UN ENFANT ACCUEILLI (EN EUROS)



Source : Observatoire national de la petite enfance, L'accueil du jeune enfant en 2018, édition 2019

Horaires atypiques

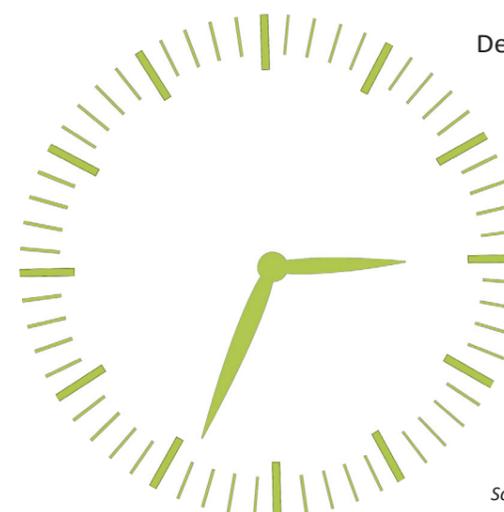
Que sont les horaires atypiques ?

L'expression « horaires atypiques » s'applique à toutes les configurations du temps de travail situées en dehors du cadre de la semaine standard.

Les formes atypiques les plus connues sont le travail posté (3x8, 2x12...), le travail de nuit et le travail de fin de semaine.

	SEMAINE STANDARD	SEMAINE ATYPIQUE
Les horaires	Entre 5 h et 23 h	De 21 h à 6 h (Définition juridique du travail de nuit)
Les jours travaillés	5 jours : du lundi au vendredi	Nombre variable : samedi, dimanche ou les jours fériés
L'amplitude de la journée	8 h	En-deçà de 5 h ou au-delà de 8 h
La structure de la journée	Durée continue avec une pause déjeuner (entre 12 h et 14 h)	Temps morcelé, fragmenté par des « coupures » de durée variable
Le rythme du temps de travail	5 j. travaillés et 2 j. de repos consécutifs en fin de semaine	Régulier cyclique (3 x 8, 2 x 12) ou irrégulier

Source : Inrs, Le Point des connaissances sur..., mars 2013



Deux catégories socio-professionnelles vont principalement avoir besoin de mode de garde en horaires atypiques : les ouvrières et les employées.

Les premières représentent **31%** du monde ouvrier de type industriel. Leurs horaires sont décalés et fluctuants d'une semaine à l'autre. Ayant peu de possibilités de demander des aménagements d'horaires ou des temps partiels, c'est la catégorie professionnelle la plus impactée par la parentalité : **54%** des ouvrières ayant des responsabilités familiales sont en emploi contre **74%** de celles qui n'en ont pas(1).

Les secondes travaillent dans la restauration ou dans des commerces ouverts le week-end ou le soir. **75%** des employé(e)s sont des femmes. **45,5%** travaillent le samedi et **25%** travaillent le dimanche(2).

Sources : (1) Insee Première n° 1795, mars 2020 / (2) Dares analyses n°30, juin 2018.

Pour les enfants scolarisés, parmi les frais à prévoir pour les familles :

- la cantine, la garderie, le centre de loisirs, l'accueil péri-scolaire (assistant(e)s maternel(le)s ou garde à domicile),...

Les coûts sont variables selon les communes. Exemple : pour une famille à revenus modestes, un repas pris à la cantine peut varier entre 0,60 et 5 €.

Source : sites internet des collectivités consultés en mai 2020.

«Je connais une mère qui laissait son plus jeune au grand frère de 6 h à 8 h le matin».

«J'étais conductrice de bus. J'ai tenu jusqu'au 3 ans de mon fils avec une nounou qui le gardait de 5 h à 21 h. Ca avait un coût mais je tenais. Après, j'ai cherché mais comment faire ? Je n'avais pas la solution. Il fallait mieux s'arrêter».